

PRÉSENTATION

Voici rassemblés dans ce numéro quatre articles qui, cas par cas, étudient des modalités de l'inscription de la nature dans des objets d'histoire intellectuelle. D'où vient cette interrogation commune ? Aujourd'hui, le développement des biotechnologies, la transformation des rapports que chacun entretient à son environnement immédiat, les formes nouvelles prises par la conscience collective d'une écologie planétaire sont autant de facteurs, exemplaires et interdépendants, de la mutation de l'idée de nature. Mais cette mutation s'accompagne souvent du retour incontrôlé des conceptions les plus spontanées des manifestations de cette nature devenue obsédante. Comme si, dès lors, les corps, les animaux, les plantes ou les climats devaient imposer une nouvelle doxosophie dans les sphères du droit, des sciences sociales ou de la philosophie. Le dossier formé par ces quatre articles met en évidence que, bien au contraire, de telles mutations, hier comme aujourd'hui, ont pour conséquence des formes nouvelles d'inscription des corps ou des animaux dans le droit ou la philosophie, par exemple, et par conséquent des qualifications nouvelles des êtres vivants ou des personnes humaines.

Fabien Chareix examine, en premier lieu, comment la question du droit des animaux, considérée au point de rencontre entre la biologie, l'anthropologie et la philosophie, met en jeu la requalification de la distinction entre personne et animal¹. Nicole Hulin et Bénédicte Bilodeau étudient le long processus de construction de la norme scolaire des sciences naturelles, des années 1840 au milieu du xx^e siècle. Jean-Marc Drouin et Robert Fox analysent l'art du mélange des genres dans l'œuvre de Henri Lecoq, botaniste romantique spécialiste de l'hybridation végétale. Enfin, revenant à l'actualité, Marcela Iacub soumet à une critique juridique les lois sur la bioéthique de juillet 1994 en vue d'interroger leur rapport avec des formes passées

1. Sur la question de l'interaction entre homme et animal aujourd'hui en éthologie et en anthropologie, voir le dossier récent « Observer l'animal » paru dans *Gradhiva. Revue d'histoire et d'archives de l'anthropologie*, 25, 1999, p. 63-105, et sa recension par Dominique LESTEL, ci-après, p. 681-684.

d'eugénisme. Ici encore, c'est l'inscription de la personne humaine dans l'objet d'une spécialité savante qui est en jeu, du fait, cette fois, de la constitution juridique, nécessaire et problématique, des notions d'homme et de sujet de droit².

ÉRIC BRIAN

2. Deux ouvrages récents importants sur le droit doivent être signalés : le numéro 7, 1998 (paru en nov. 1999), de la revue *Enquête. Anthropologie, histoire, sociologie* publiée à Marseille, sur le thème « Les objets du droit » ; et l'ouvrage collectif, *Gegen den Ausnahmezustand. Zur Kritik an Carl Schmitt*, dir. Wolfgang PIRCHER, Vienne, Springer Verlag, 1999.